

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 25 mai 2010

PRESENTS : **29**
REPRESENTES : **4**
ABSENT : **0**

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. CELLIER	à	M. PENDOLA
Mme THOMAS	à	Mme ROUTIN
M. MARTIN	à	Mme KADIEBUE



Présentation EHPAD :

Monsieur BERTHOUD Nous venons de présenter aux riverains le projet du nouvel EHPAD : Messieurs CARRIER, représentant l'OPAC de la Savoie et MONTEIL, Architecte, sont encore à la salle Bellevarde. Je vais faire ma présentation et ils auront ainsi le temps de nous rejoindre.

Pour vous indiquer que par une délibération du 17 septembre 2008 le Conseil d'Administration du CCAS par 10 voix pour et 2 abstentions a accepté le fait de construire un nouvel EHPAD, un Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes, et que le 23 septembre 2008, nous avons ici délibéré du même projet et que par 25 voix pour et 8 voix contre, nous avons accepté de lancer ce projet. Le 29 juin 2009, première réunion de concertation avec les riverains, moins nombreux que ce soir puisque c'était les riverains les plus proches qui à l'époque avaient été consultés tout comme l'ont été mais par intervention téléphonique, les deux agriculteurs qui exploitent actuellement ces parcelles situées entre les maisons et les jardins motterains. Ces parcelles appartiennent à la ville ce qui a donc permis d'avancer rapidement sur ce projet puisque nous avons la maîtrise foncière.

Dans le prolongement de cette première concertation avec les riverains, le 4 juillet 2009 rencontre avec les résidents de La Pastorale, leur famille, le personnel de La Pastorale, les membres du Conseil d'Administration du CCAS et les membres de la Commission Vie Sociale du Conseil des Sages.

Nous en arrivons après avoir confié la construction de cet établissement à l'OPAC de la Savoie, à un premier jury pour recruter un cabinet d'architectes qui va être chargé de la réalisation de cet EHPAD. Premier jury qui a eu lieu le 10 décembre 2009 composé du Directeur Général de l'OPAC, Monsieur VINIT, de deux administrateurs de l'OPAC de la Savoie, de deux architectes qui représentent la profession dans ces jury et d'un représentant de la Ville même si nous étions deux à être présents, Daniel VAGNON et moi-même.

Ce jury a permis de retenir trois cabinets, c'est la règle, sur les 70 dossiers qui ont été déposés. A ce stade, trois cabinets ont été retenus sur références, un cabinet bourgetain/motterain, un cabinet du département Montmélian et un troisième cabinet hors département qui était de Crolles. Ces trois cabinets ont déjà eu l'occasion de se voir sur place en présence de Monsieur CARRIER, du Directeur du CCAS, du Vice-président du CCAS et de moi-même et ils avaient jusqu'au 1^{er} mars 2010 pour rendre leur copie de façon anonyme. Je remercie Messieurs CARRIER et MONTEIL d'avoir fait au plus vite et de nous rejoindre.

Les trois dossiers ont été examinés sur le plan technique par les services de Monsieur CARRIER et puis ont été revus le 16 mars et le 23 mars par le personnel de La Pastorale pour donner leur point de vue sur le fonctionnement interne de l'équipement, par les membres du CCAS et de la Commission Vie Sociale. Le 13 avril 2010 matin, il y a eu le deuxième jury qui sur les trois projets A, B et C a retenu le projet C. Sur le plan architectural, chacun peut avoir son point de vue, son goût de l'esthétique, ses préférences mais il y avait aussi un choix important c'est celui de l'intégration dans le site et aussi du fonctionnement. Nous ne sommes pas dans un fonctionnement d'hôpital où les gens passent 15 jours et puis après s'en vont. Nous sommes bien dans un fonctionnement avec des résidents qui ont pour vocation de vivre et de rester durablement dans l'équipement et le fonctionnement interne notamment les déambulations pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer. Elles ont été étudiées par l'OPAC de la Savoie et Monsieur CARRIER qui a une très grande expérience dans ce domaine là et par l'ensemble du personnel de La Pastorale. Le 13 avril au matin, le jury a fait part de sa préférence pour le projet C ce qui a été validé par le Conseil d'Administration de l'OPAC de la Savoie dans l'après-midi pour nous amener ce soir à la présentation juste avant ce Conseil Municipal, on souhaitait faire les choses de façon concertée mais, comme je l'ai dit aux riverains de la Tessonnière, je n'étais pas sûr qu'en convoquant le Conseil Municipal de 18h30 à 20h30 tout serait terminé pour entamer la réunion publique avec les riverains donc c'est vous malheureusement qui avez fait les frais de cette présentation aux riverains avec cette demi-heure de retard que nous allons essayer Messieurs CARRIER et MONTEIL de combler en ouvrant dès maintenant la présentation de ce projet en mettant un petit bémol : ce que vous allez voir là n'est pas la réalisation ultime. Il y a encore des discussions entre l'OPAC, la Ville et le cabinet d'architectes pour trouver les meilleurs aménagements et intégrations possibles et la réunion de ce soir avec les riverains a été l'occasion, vous étiez quelques-uns d'entres-vous à participer, de parler des problèmes de voiries, de trottoirs, de développement durable sur la récupération de l'eau, sur les vélos, sur beaucoup d'autres points qui vont être intégrés dans la réflexion que nous allons mener dans les jours et semaines qui viennent avec le cabinet retenu, l'OPAC et Monsieur CARRIER auquel je laisse la parole.

Monsieur CARRIER **(conversation pas enregistrée)**

Monsieur PENDOLA sur le plan masse, on voit apparaître une extension pour personnes désorientées. A ce stade de la réflexion vous prévoyez déjà une possibilité d'extension future ?

Monsieur BERTHOUD simplement Monsieur MONTEIL peut-être dire que ça faisait partie du cahier des charges de prévoir cette extension qui n'aura peut-être jamais lieu mais nous connaissons malheureusement la progression du nombre de « malades Alzheimer » et de sa progression.

.../...

L'OPAC de la Savoie avec le CCAS dans une grande prudence ont demandé à chacun des trois cabinets d'étudier une extension éventuelle.

Rappelons que chaque année au niveau de la population française c'est 200 000 personnes qui basculent dans cette maladie soit l'équivalent de la moitié de la population du département de la Savoie. C'est sûr ce n'est pas avec ses 81 places et ses 26 places Alzheimer que tout sera réglé. C'est bien une évidence.

Monsieur MONTEIL De toute façon ça s'intègre dans le schéma départemental 2005/2010 et puis il y a le schéma 2011/2015 qui est en cours de préparation par le Conseil Général en adéquation avec les services de la Préfecture de la DDASS.

Monsieur BERTHOUD Vous avez raison d'évoquer ça le niveau départemental et nous aussi nous travaillons au niveau cantonal.

Madame PALMIERI Donc ça c'est uniquement pour les personnes âgées dépendantes et les personnes âgées mais qui sont encore en bonne santé, elles restent à La Pastorale après réhabilitation.

Monsieur BERTHOUD Oui tu as raison de poser cette question là. En parallèle de l'avancée des dossiers nous travaillons avec l'OPAC de la Savoie sur la restructuration de La Pastorale qui sera prioritairement dédiée aux personnes âgées autonomes puisqu'elles se retrouvent dans une situation idéale à 300 ou 400 m du centre-ville, de la Mairie, de ses commerces, de ses services et de ses transports en commun. Il y aura des studios ou appartements pour les personnes âgées autonomes avec trois ou quatre logements, ce n'est pas encore défini, intergénérationnels où quand il reste un grand-père ou une grand-mère que la famille puisse être dans une T3, T4 et sur le même pallier le papy ou la mamie restante dans un autre appartement comme ça il y a la proximité, de la solidarité familiale mais aussi chacun est chez soi ; plus si la demande à ce moment là existe toujours pour des jeunes couples qui ont besoin de se trouver, ce serait une résidence sociale.

Madame PALMIERI et c'est un choix d'avoir fait des unités pour les malades d'Alzheimer et les malades dépendants ou c'est une obligation d'avoir les deux dans le même EHPAD ?

Monsieur BERTHOUD l'obligation d'avoir les deux, disons qu'on ne fait plus d'établissement sans avoir les deux à ma connaissance. Par contre nous avons doublé l'unité Alzheimer. Il y en avait une au départ qui était prévue pour treize personnes et nous avons voulu la doubler puisque c'est une maladie qui prend de l'ampleur en passant de treize à vingt-six places. Après tout ça répond à des normes bien différentes et effectivement les malades désorientés doivent être dans des unités sécurisées pour ne pas se mettre en danger en faisant des fugues.

(pas d'enregistrement)

Monsieur BERTHOUD Alors ce que dit Monsieur CARRIER est tout à fait exact par rapport à la taille critique. Notre collègue, le Maire du Bourget du Lac avait un projet d'une maison on va dire de ce type là mais de moitié, 40 places. Le Conseil Général a dit « nous ne financerons pas parce que nous savons très bien qu'on va être dans un déséquilibre et que la taille critique c'est au moins 60, 80 c'est bien.

.../...

Donc du coup nous avons travaillé au niveau cantonal avec la mairie du Bourget, de Bourdeau et de la Chapelle pour s'inscrire dans le schéma départemental gérontologique 2011/2015 sur un établissement d'une soixantaine de places et qui accueillerait des malades affectés des mêmes maladies que ceux qui seront accueillis dans notre établissement de façon à jouer sur la complémentarité, à avoir une offre diversifiée et à ce moment les autorités de tutelle viendront peut-être financer ce type d'établissement.

Monsieur MONTEL puisqu'on en est dans les budgets et les sous, quelques questions de compréhension. Le budget d'investissement n'est pas porté par la commune puisqu'il est porté par l'OPAC, j'imagine qu'il y aura un bail ou quelque chose qui le liera au gestionnaire. Est-ce qu'on sait un peu la durée de ce bail, les montants de loyer qui y affèrent ? Deuxième type de question sur le coût de fonctionnement, sur ce qui a été évoqué tout à l'heure, quel est le coût de fonctionnement prévisible, le nombre de personnel les coûts de fonctionnement globaux et puis est-ce qu'on a déjà une idée du coût pour le pensionnaire puisqu'à priori on est sur une taille qui permet d'être sur un coût contenu. C'est ça l'expression. Ça veut dire quoi en euro un coût contenu ?

Monsieur BERTHOUD Plusieurs questions, je vais faire un premier lot de réponses et puis Daniel VAGNON complètera. En fait ça va être le système qui existe pour l'instant à La Pastorale, qu'on va transmettre puisque La Pastorale c'est une propriété OPAC et c'est le CCAS qui gère en payant chaque année une redevance fixée par l'OPAC donc nous allons être dans le même dispositif transféré dans le nouvel établissement.

Monsieur CARRIER Simplement petite observation, ce n'est pas totalement fixé par l'OPAC puisque la redevance c'est la somme de quatre chiffres.

(pas d'enregistrement)

Monsieur BERTHOUD Merci de cette précision qui nous montre que nous ne sommes pas complètement et totalement « dans la main » de l'OPAC de la Savoie. Mais enfin le principe reste le même. Ce qui est sûr aussi c'est qu'on est à 37 € je crois la journée à La Pastorale et que pour tout ce qui concerne les personnels, les charges nous sommes déjà dans une maison médicalisée donc qui a les charges mais qui n'a pas les avantages d'une maison médicalisée puisque la salle de soins est au 4^{ème} étage, les ascenseurs ne sont pas aux normes, les couloirs non plus. Après nous savons que la moyenne des maisons médicalisées sur la Savoie sont autour de 50 à 55 € et que donc il y aura forcément un passage à un moment venu quand la redevance sera mathématiquement calculée selon les modalités rappelées par Monsieur CARRIER et qu'effectivement les pensionnaires seront dans un équipement adapté et qui du coup sera dans la moyenne.

Monsieur VAGNON On aura effectivement une augmentation de personnel.

Monsieur BERTHOUD On a 10 places de plus médicalisées qui avant étaient en foyer hébergement qui n'avaient pas de prise en charge ou alors vraiment à la marge. Ce ne sera pas le même accueil non plus en quantité et sur les dix personnes qui étaient autonomes et qui seront médicalisées, vont avoir du personnel adapté.

.../...

